



Garantie

Planchers Ancestral

La nature ne fait rien d'inutile

www.signaturebsl.com

Garantie structurelle

La garantie couvre les défauts de profilage, de façonnage et s'applique à tout défaut de fabrication. Une marge d'imperfections de 5 % est jugée acceptable par l'industrie et ne constitue donc pas un défaut de structure aux fins de la présente garantie. Toutefois, la responsabilité de Planchers Ancestral se limite seulement à la réparation ou au remplacement du matériel et ne couvre en aucun cas les coûts de main-d'œuvre. L'installateur et/ou le propriétaire assument l'entière responsabilité de l'inspection finale du plancher avant l'installation.

Garantie à vie sujette aux recommandations d'Ancestral

LA PRÉSENTE GARANTIE NE BÉNÉFICIE QU'À L'ACHETEUR INITIAL DU PRODUIT. ELLE N'EST PAS TRANSFÉRABLE. L'ACHETEUR INITIAL DOIT CONSERVER SA FACTURE OU TOUTE AUTRE PREUVE D'ACHAT.

Planchers Ancestral n'acceptera aucune réclamation sur un plancher déjà installé.

Planchers Ancestral ne peut être tenu responsable des dommages pouvant être causés par l'eau, les marques de meubles, les désastres naturels ou les animaux domestiques.

Planchers Ancestral n'acceptera aucune réclamation découlant d'une manutention incorrecte, d'un non-respect des préparatifs requis et de mauvaises conditions d'entreposage. Si un acheteur engage une tierce partie pour la pose de son plancher, l'acheteur est responsable du jugement de cette tierce partie. Planchers Ancestral ne se tient pas responsable d'une faute imputable au mauvais jugement de l'installateur.

L'installateur doit faire l'inspection des lamelles de plancher avant de les installer. Chaque lamelle de plancher clouée (installée) sera considérée comme ayant été acceptée par l'installateur et/ou le propriétaire et ne pourra, par conséquent, faire l'objet d'une réclamation en défaut de fabrication ou de classification.

Planchers Ancestral ne peut garantir la teinte du bois contre la décoloration résultant des rayons lumineux. Avec le temps, l'exposition à la lumière modifiera légèrement la teinte de tout plancher de bois. Ceci est un processus normal et n'est pas dû à un défaut du produit. De plus, le produit n'est pas garanti lorsqu'il a été retouché en utilisant d'autres produits que ceux recommandés par Planchers Ancestral.

Puisque le bois est un produit naturel, votre plancher continuera de se dilater et de se contracter selon les variations du taux d'humidité. Par conséquent, même si votre plancher est bien installé, les planches peuvent s'écarter selon les diverses périodes de l'année; ceci est un phénomène normal. La stabilité maximum est atteinte lorsque l'humidité relative se situe entre 40 % et 55 %.

La présente garantie exclut spécifiquement et remplace toute autre garantie relative aux produits de Planchers Ancestral. L'acheteur du produit ne peut donc en aucune circonstance exercer un droit ou recours contre Planchers Ancestral peu importe la nature, à l'exception de ceux qui sont spécifiquement prévus dans la présente garantie et de ce qu'elle prévoit.